

Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception

www.ancic.asso.fr



L'ECHO DE L'ANCIC

Bulletin d'information

N° 20 – nov. 2016

EDITO p.1 à 2

Actualités polonaises p.3 à 4

NOUVELLES DE L'ANCIC
p.5 à 8

ACTUALITES p.9 à 13

Merci Florence p. 14

DATES À RETENIR p.15

Comité de rédaction :

Emmanuelle Lhomme (Secrétaire
de rédaction)

Florence Baruch

Marie-Laure Bazile

Martine Chosson

Nathalie Peltier

Claire de Truchis

Présidence de l'ANCIC :

Laurence Danjou

Laurence Esterle

Emmanuelle Lhomme

Mail : contact@ancic.asso.fr

EDITORIAL

Dans le monde l'avortement est légal dans 57 pays, avec des restrictions dans 70 autres et interdit sauf pour sauver la vie de la mère dans 68 pays, totalement interdit sans aucune exception en Andorre, à Malte, à San-Marino et au Nicaragua.

Les avortements illégaux restent une des premières causes de morbidité et de mortalité maternelle ; 47 000 morts liées à l'avortement dans le monde sur 22 000 000 d'avortements à risque chaque année.

A titre d'exemple, la mise en avant de la clause de conscience dans le refus de procéder à un avortement thérapeutique aurait entraîné le décès d'une femme en Italie le 16 octobre dernier. Dans ce pays plus de 70% des gynécologues obstétriciens se déclarent objecteurs de conscience, au final l'avortement ne serait possible que dans 6% des centres médicaux.

A l'opposé, en Corée du Sud l'avortement est plus largement pratiqué que ne l'autorise la loi. Un amendement a été déposé proposant l'aggravation des sanctions à l'encontre des médecins pratiquant l'avortement et la délation est encouragée par le gouvernement.

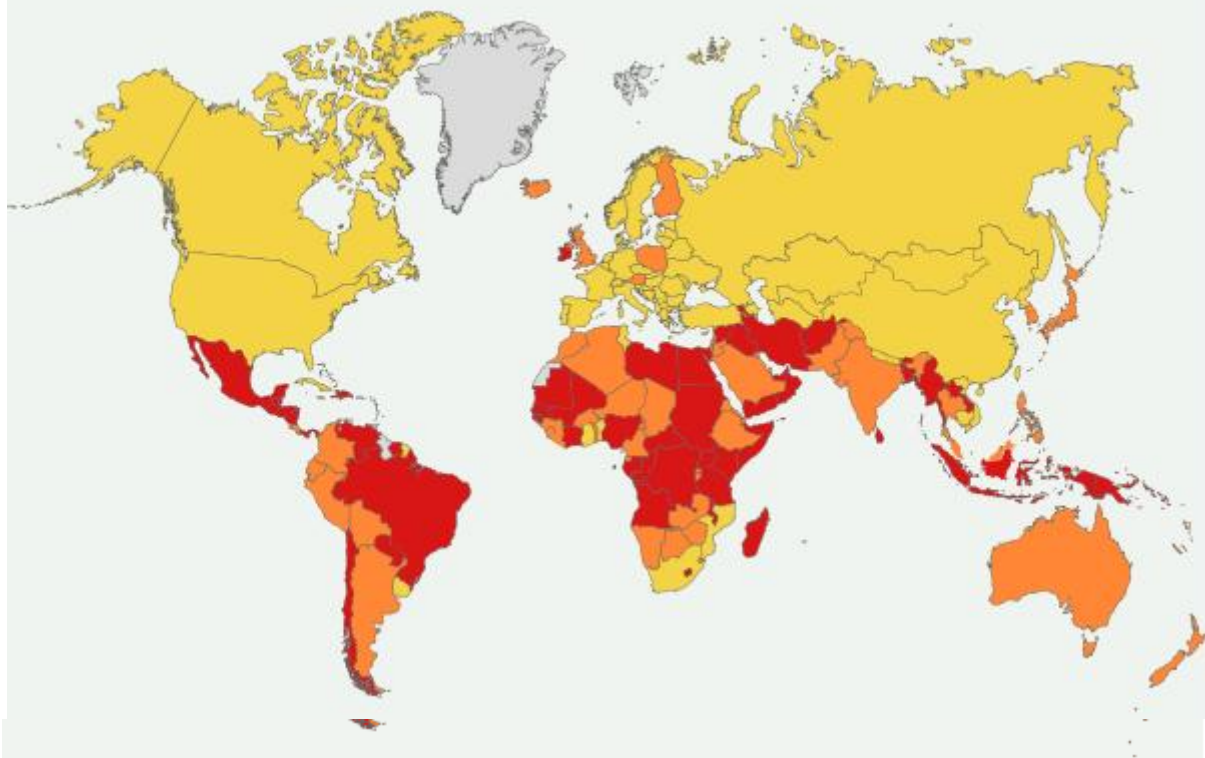
Dans certains pays la pratique de l'avortement est interdite mais courante alors que dans d'autres elle est légale mais fortement entravée par des résistances religieuses ou autres : il n'y a pas que la loi qui détermine la pratique de l'avortement dans le monde.

Comme en Pologne, en Russie et en Turquie des projets circulent visant à restreindre le droit à l'avortement alors que les Nations Unies ont reconnu en janvier dernier l'avortement comme un droit humain.

Le comité de rédaction

L'AVORTEMENT À TRAVERS LE MONDE

40 % des femmes en âge de procréer vivent dans des pays où l'avortement est interdit, limité ou inaccessible.



- Avortement autorisé avec régime du délai
- Avortement autorisé sous condition (santé, viol, indications sociales ou mentales)
- Interdiction totale d'avorter sauf pour sauver la vie de la femme enceinte*

*certains sans aucune exception : Andorre, Malte, San Marino, Nicaragua...

Sources : Médecins du Monde , Organisation mondiale de la santé, Guttmacher institute

ACTUALITES POLONAISES

Par Claire de Truchis



Rassemblement de soutien aux femmes polonaises à Paris, dimanche 22 octobre 2016.

Photo Martine Chosson

La journée mondiale du droit à l'avortement le 28 septembre 2016 a été entachée d'une proposition de loi anti IVG : la Pologne a failli voter l'interdiction totale d'avorter, risquant de devenir le troisième pays européen où avorter est quasi impossible (après l'Irlande et Malte).

Actuellement, en Pologne, l'avortement est autorisé sous certaines conditions : risque pour la santé de la femme, viol, inceste, détournement de mineure, malformations graves et les femmes qui avortent ne peuvent être pénalisées.

Deux projets de loi concernant l'avortement ont en effet été présentés à l'assemblée polonaise le 22 septembre.

Un projet de loi restrictif sur l'IVG proposé par l'association « Stop à l'avortement » a été adopté en première lecture à l'assemblée qui l'a orienté vers une commission pour modification. Le texte prévoyait d'interdire l'IVG, sauf en cas de danger immédiat pour la vie de la femme. De plus avorter aurait pu être passible de trois mois à cinq ans de prison. Inciter ou aider une femme à avorter auraient été aussi pénalisés.

Un autre projet de loi a été présenté en même temps au parlement, par des organisations féministes, demandant la libéralisation totale de l'avortement jusqu'à 12 semaines et a été débouté en première lecture.

Enfin les députés ont eu à examiner un projet de modification de la loi régulant la PMA. La loi actuelle autorise la fécondation de six ovules à la fois, les embryons non utilisés pouvant être congelés. Or les députés conservateurs, mécontents de ce qu'avait permis le parlement précédent, ont proposé que seul un ovule puisse être fécondé à la fois, pour réimplantation immédiate.

La mobilisation des femmes polonaises début octobre, a conduit le parlement à rejeter la proposition de loi interdisant quasi totalement l'IVG, à la surprise de tous. Les féministes avaient appelé à une grève nationale et plus de 100 000 polonaises vêtues de noir, la bouche bâillonnée de scotch noir, ont manifesté contre le projet de durcissement de la loi. Le « lundi noir », relayé dans plusieurs villes européennes a fait reculer la commission de la Justice et des Droits de l'homme.

Et voilà qu'un autre projet, aussi restrictif sinon plus, a été déposé mi-octobre visant à interdire entièrement l'avortement sans sanction pénale pour les femmes, ainsi que l'accès à la contraception, contraception d'urgence comprise. Passera-t-il en première lecture ? La bataille entre pro-choix et anti-IVG continue.

Lundi 24 octobre a eu lieu la deuxième grève des femmes dans toutes les grandes villes de Pologne. Elles sont choquées par les propos du chef du parti conservateur, pour lequel tous les fœtus même gravement malformés doivent naître coûte que coûte pour être baptisés et inhumés chrétiennement.

Comme le disent Agnieszka et Joanna, de l'association Nous d'abord :

« En Pologne la première grève des femmes a eu lieu sous la pluie, ainsi un parapluie est devenu le symbole de notre bataille. Comme nos sœurs, amies, copines et toutes les polonaises, nous n'allons pas déposer nos parapluies ».

Espérons qu'en Pologne et dans tous les pays où le droit à l'IVG est restreint, les femmes gagnent le droit de disposer de leur vie, de leur corps et de leur destinée.



Photo Martine Chosson

NOUVELLES DE L'ANCIC

UN NOUVEAU BUREAU POUR L'ANCIC

Le premier octobre dernier a eu lieu l'Assemblée Générale de l'ANCIC, un nouveau bureau a été élu :

Co-présidentes :	Laurence Danjou Laurence Esterle Emmanuelle Lhomme
Secrétaire :	Nathalie Trignol-Viguiier
Secrétaire adjointe :	Nathalie Peltier
Trésorier :	Michel Neny
Trésorière adjointe :	Dominique Plateau

DEUX DEBATS ONT PRECEDES L'AG

- **« VOUS AVEZ DIT 14 SA ? »** exposé et débat animé par **Nathalie Trignol-Viguiier**
Ci-dessous, un bref résumé par E.L.

La législation ne définit pas les moyens de diagnostic du terme de grossesse.

Le mode de datation de grossesse le plus fiable est le diagnostic échographique.

La valeur de référence est celle du 50^{ème} percentile.

Pour l'IVG, le but est de déterminer le terme limite de réalisation pour une patiente donnée ce qui ne correspond pas à une mesure de 50^{ème} percentile.

Une démonstration scientifique a permis de définir que l'incertitude des mesures de datation échographique entre 13 et 14 SA est de plus ou moins sept jours et non plus ou moins cinq jours comme généralement admis.

Une mesure échographique à ce terme devrait donc notifier un terme à 14 SA +/- 7 jours.

Si on pose la limite au 50^{ème} percentile, on refuse l'IVG à 50% des 14 SA. (BIP à 27 mm)

Si on pose la limite au 90^{ème} percentile, on refuse l'IVG à 10% des 14 SA. (BIP à 30mm)

Si on pose la limite au 97^{ème} percentile, on refuse l'IVG à 3% des 14 SA. (BIP à 32mm)

Reste la question de la maîtrise de la technique de l'IVG par aspiration à 14 SA : tous les centres n'ont pas les mêmes pratiques. On pourrait envisager une organisation fonctionnant avec des centres référents pour les IVG dites « tardives » ou dans l'idéal des formations de tous aux IVG entre 12 et 14 SA jusqu'à la limite du terme légal.

- **« Loi de santé 2016 : réflexion des Conseillères Conjugales et Familiales de l'AP-HP à propos des 48 heures de délai suite à l'entretien »** présenté par **Maya Benidir et Nathalie Peltier**, texte dans le n°19 de l'Echo de l'ANCIC
http://www.avortementancic.net/IMG/pdf/echo_no19.pdf

22EMES JOURNEES NATIONALES DE L'ANCIC LES 13 ET 14 OCTOBRE 2017 A CAEN

PRE-PROGRAMME

Vendredi 13 octobre 2017

8h15 - 8h45 : Accueil des participants

8h45 - 9h00 : Mot des co-présidentes

9h00 - 9h30 : Allocution des personnalités locales

9h30 - 11h : Table ronde N° 1 : Etat des lieux régional

11h - 11h30 : Pause

11h30-12h15 : Parole de l'ANCIC : Projets et perspectives

12h15-13h00 : Table ronde N° 2 : Etat des lieux en Europe

13h00 -14h30 : Pause repas

14h30 - 16h00: Table ronde N°3 : Pluridisciplinarité des équipes

16h - 16h 30 : Pause

16h30 -18h00 : Communications libres (sur invitation) :

- Contraception
- Savoirs populaires et pratiques clandestines d'avortement en France
- Culture numérique et sexualité, contraception, IVG

18h00 : Fin de la journée

Soirée de gala

Samedi 14 octobre 2017

8h30 : Accueil des participants

9h00 - 10h30 : Ateliers

- IVG et contraception chez les mineures et/ou dans des situations de précarité
- IVG sous anesthésie locale - Initiation : comment l'organiser dans un service ou dans un centre ?
- IVG sous anesthésie locale - Perfectionnement : échanges de pratiques
- Accompagnement des femmes en situation de violence
- Echanges de pratiques dans l'accueil des femmes en demande de contraception ou d'IVG
- Education à la sexualité
- Le viol
- IVG médicamenteuses précoces
- Sages-femmes et IVG
- Formation pratique : pose de DIU et implants contraceptifs

10h30 - 11h00 : Pause

11h00 - 11h45 : Communications libres

11h45 - 12h30 : « Montre-le moi » représentation théâtrale, Equipe de la Clinique Jules Vernes (Nantes)

12h30 - 14h00 Repas

14h00 - 15h30 : Table Ronde N°4: Religion, culture, société et contraception et IVG

15h30 - 16h00 : Clôture des journées

22EMES JOURNEES NATIONALES DE L'ANCIC LES 13 ET 14 OCTOBRE 2017 A CAEN

Appel à participation table ronde « pluridisciplinarité des équipes »

L'une des tables rondes du congrès de l'ANCIC à Bordeaux a suscité des réactions et des échanges passionnés dans la salle.

L'ANCIC souhaite – pour ses **journées nationales du 13 et du 14 octobre 2017**– mettre en valeur et favoriser une réflexion collective à propos de la pluridisciplinarité au sein des services pratiquant des interruptions de grossesse en établissement de santé, CPEF ou CMS. Une table ronde est prévue sur ce thème.

Comment peut s'organiser cette pluridisciplinarité : Qui assure l'accueil ? La confidentialité ? Comment chacun de ces professionnels intervient-il au sein du service ? Comment circulent les informations ? Réunions d'équipe ? Supervision ? Prises de décision collective ? Hiérarchique ? Comment se construit la cohabitation entre les différents professionnels ? Comment se décide la composition des équipes : personnels obligatoires ? Facultatifs ? Historiques ? Nouveaux venus ? Psychologues ? Conseillères conjugales et familiales ? Généralistes ? Sages femmes ? Gynécologues ? Personnels dédiés ? Quelle est la place donnée aux secrétaires, aux aides-soignant-e-s ?

Peut-être êtes-vous en train de construire l'activité d'IVG au sein d'un service et êtes-vous confrontés à ces questions ?

Si vous avez une expérience intéressante à transmettre à propos de votre fonctionnement d'équipe car vous en êtes fiers, que votre organisation est innovante ou qu'elle a fait ses preuves nous vous invitons à venir – **en équipe**- témoigner à cette table ronde.

Les propositions doivent être envoyées par courriel à info@ancic.asso.fr avant le 20 décembre 2016 au plus tard. La décision du comité d'organisation sera communiquée fin février 2017.

Merci d'envoyer une présentation sommaire de votre projet.

Lieu : Caen, les 13 et 14 octobre 2017

Intitulé de la table ronde : Pluridisciplinarité des équipes

Forme : 3 intervenants, 1 modérateur, possibilités de questions /réponses

N'hésitez pas à faire circuler cet appel auprès de vos collègues. Les équipes en région sont particulièrement invitées à participer.

Le comité d'organisation de l'ANCIC

ACTUALITES

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de PLEIRAA



Pleiraa

Plateforme d'expertise IVG de la Région Auvergne Rhône Alpes

Pleiraa est une association régionale de professionnels qui a pour objectif de valoriser l'accès des femmes à l'IVG et à la contraception.

A l'occasion de sa création, l'association PLEIRAA

Plateforme d'expertise IVG Région Auvergne Rhône Alpes

est heureuse de vous convier à sa

Première Demi-journée IVG Contraception

Le 15 décembre 2016 de 13h30 à 18h30

Salle Gilbert Faure – CHU de Grenoble

Programme

13h30 : Accueil des participants

14h00 : Ouverture

14h15 : La consultation post IVG médicamenteuse par téléphone – Equipe du CIVG de Chambéry

14h45 : Contraception post IVG – Dr Lapierre CIVG Marseille

15h15 : Recommandations salles blanches – ANCIC

15h45 : La première délivrance de contraception – Présentation d'un protocole de collaboration interprofessionnelle médecin-sage-femme-conseillère conjugale. Planing Familial de l'Isère

16h15 : Clôture et Pause

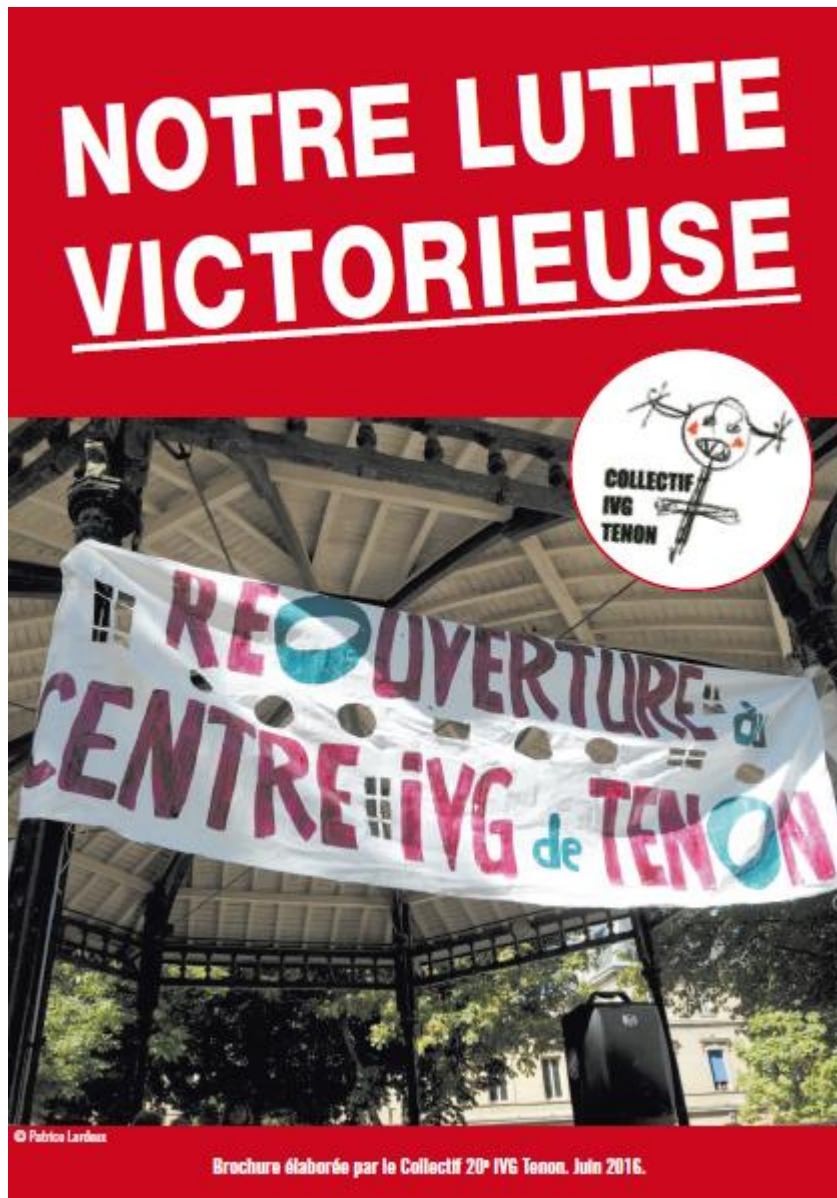
17h00 : Assemblée générale de l'association PLEIRAA

Site internet : <http://www.pleiraa.org/>

ACTUALITES

Nous sommes heureux de vous annoncer la publication de la brochure du Collectif IVG Tenon.

L'ANCIC est fière d'avoir soutenu cette longue lutte et félicite le collectif pour son engagement militant et sa ténacité.



« Le Collectif unitaire pour la réouverture du centre IVG de Tenon a voulu tracer l'histoire et les enjeux de sa lutte victorieuse menée à partir de 2009 tout d'abord parce qu'il s'agit d'une lutte gagnante ; et aussi nous avons voulu montrer ce qui nous semble avoir été nos atouts et les choix qui nous ont mené vers le succès... »

<http://www.avortementancic.net/spip.php?article711>

Présentation de la brochure par le Collectif IVG Tenon le 4 décembre 2016 au bar le « lieu-dit » Paris 20^{ème}.

ACTUALITES

Proposition sur le délit d'entrave numérique à l'IVG :

L'extension du délit d'entrave à l'IVG aux sites internet : « délit d'entrave numérique » a été proposé par amendement par Laurence Rossignol, ministre des Familles de l'Enfance et des Droits des femmes. Cet amendement a été déposé au sénat lors de l'examen du projet de loi « Egalité et citoyenneté » en septembre 2016.

Le sénat a émis un avis défavorable en commission concernant cet amendement. Selon le sénat « il n'y a aucun lien » entre l'amendement et le texte déposé. « Cet argument juridique est discutable » selon le groupe socialiste, Mme Rossignol dénonce « un artifice de procédure », un fait « très très rare ». (Libération du 29.09.16)

Dans l'Echo de l'ANCIC n°13 de mars 2014, nous dénonçons l'action délétère de ces sites « anti-IVG » dans un article intitulé : « Les sites internet d'information sur l'IVG, une nouvelle violence faite aux femmes ».

Retrouvez cet article avec le lien suivant :

http://www.avortementancic.net/IMG/pdf/echo_de_l_ancic_13.pdf

Le 12 octobre sur France Inter, Guillaume Meurice, chroniqueur dans l'émission de Charline Vanhoenacker et d'Alex Vizorek « Si tu écoutes, j'annule tout », diffusait l'enregistrement d'une conversation avec un écoutant du site « ivg.net » intitulé « j'ai essayé ivg.net ». Allez écouter le post-cast c'est édifiant.

<https://www.franceinter.fr/emissions/le-moment-meurice/le-moment-meurice-12-octobre-2016>

Hôpital des Bluets en danger :

La maternité, la PMA, et le Centre de Planification et d'IVG Bluets -Trousseau sont toujours fragilisés et en grand danger de fermeture...

Vous pouvez adhérer à Touche pas aux bluets pour soutenir l'hôpital et son personnel à bout de souffle... : <http://www.touchepasauxbluets.fr/>

Pour plus d'information vous pouvez lire l'article de Médiapart pour un euro :

<https://www.mediapart.fr/journal/france/201016/la-maternite-des-bluets-deux-doigts-de-la-fermeture>

ACTUALITES

Rapport 2016 : Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme :

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Où est l'argent pour les droits des femmes ?

Le **Conseil Économique Social et Environnemental**, la **Fondation des femmes**, le **Fonds pour les Femmes en Méditerranée**, le **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes**, le **Comité ONU Femmes France** et **W4 France** publient un rapport relatif à l'argent public et privé consacré en France à l'égalité femmes-hommes intitulé "Où est l'argent pour les droits des femmes ? Une sonnette d'alarme".

Ce rapport inédit, à l'initiative de la Fondation des Femmes, dresse un état des lieux des financements publics et privés en faveur des initiatives pour l'égalité femmes-hommes en France. **Il met en lumière leur sous-financement**, en comparaison avec des initiatives œuvrant pour des causes d'importance équivalente et avec le financement pour l'égalité femmes-hommes dans d'autres pays au même potentiel.

Le constat est clair : si des politiques en faveur de l'égalité sont effectivement développées par l'Etat et les collectivités territoriales, les budgets consacrés aux droits des femmes demeurent, au niveau national comme local, restreints et insuffisants pour la mise en pratique de ces politiques par les acteur.rice.s de l'égalité. Quant au financement privé, il est également limité. Les fondations et les fonds privés ne ciblent que très peu leur action sur le secteur des droits des femmes. Les fonds et fondations spécialisés sur le sujet sont récents et peu dotés et les dons des particulier.e.s sont insuffisants.

En 2016 le budget alloué au ministère des droits des femmes dans le cadre du programme « Egalité entre les femmes et les hommes » n'est que de **27 millions d'euros soit 0,0066% du budget général quand le coût estimé des violences faites aux femmes est estimé à 2.5 milliards d'euros par an**. A titre de comparaison, le budget espagnol consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes est de 0,54 euros par habitant en 2016, il n'est que de 0,33 euros en France.

Conséquences de ce manque de financement : **les structures et associations peinent à remplir leur mission**, certaines sont forcées de fermer, les inégalités reculent lentement, les disparités géographiques se creusent et le coût pour la société des inégalités femmes-hommes augmente.

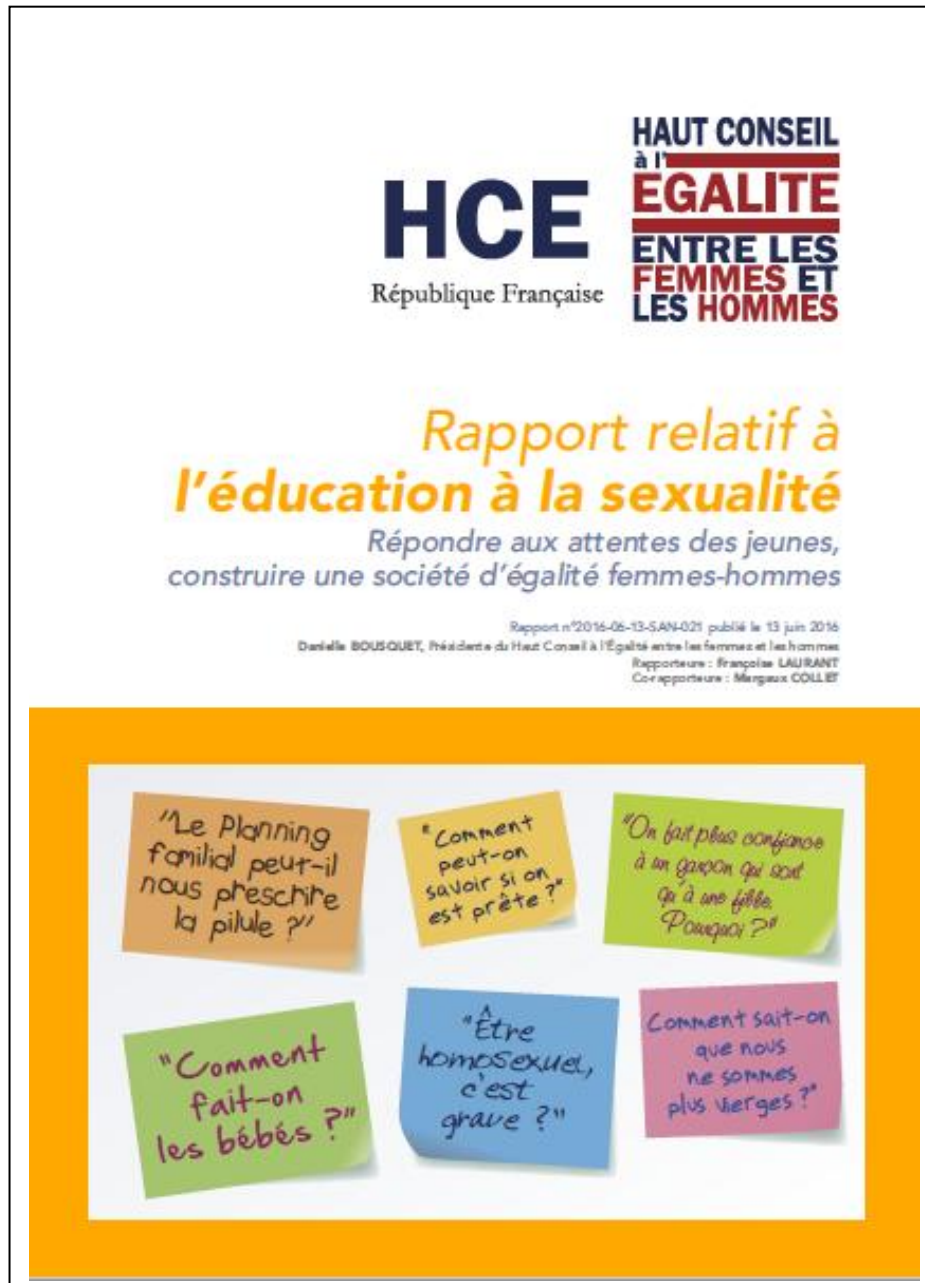
Le rapport appelle à traduire en en priorité d'investissement public et privé la volonté politique d'atteindre l'égalité femmes-hommes et à allouer des moyens suffisants à l'ensemble des programmes dédiés à cet enjeu majeur pour la société française.

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_argent_et_ddf_2016_09_13_vf-2.pdf



ACTUALITES

Rapport relatif à l'éducation à la sexualité du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, paru en juin 2016.



http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_rapport_education_a_la_sexualite_2016_06_15-4.pdf

http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_dp_remise_educsex_20160615-2.pdf

MERCI FLORENCE par Martine Chosson

Le moment est venu pour toi de modifier tes engagements, et de prendre plus de temps pour toi.

Tu as décidé de quitter ton activité de salariée pour t'investir plus comme psychologue clinicienne, thérapeute psychanalytique de couple et de famille et comme formatrice –la transmission est une valeur majeure à tes yeux.

Et tu as choisi de quitter l'équipe de rédaction.

Durant ces 20 numéros de l'Echo de l'ANCIC nous avons partagé ton expérience professionnelle de terrain, tes approches théoriques et aussi des moments conviviaux et joyeux.

Tu nous as souvent interpellées sur le travail d'équipe pluridisciplinaire en planification et en orthogénie.

Tu as contribué à faire du comité de rédaction un espace respectueux pour les unes et les autres.

Merci pour tout cela et bon vent.



Clin d'œil de Florence :

« Notre expérience collective de co-crédation de l'Echo s'est déroulée grâce à une belle estime réciproque. Cela nous a permis de nous faire confiance mutuellement et d'avancer de numéro en numéro. C'est un bel exemple de liberté, de fraternité et d'amitié.

Très amicalement,
Florence »

DATES À RETENIR

15 et 17 novembre 2016

Cycle « Echanges de pratiques » du CDCESS, à Evry
<http://www.avortementancic.net/spip.php?article657>

29 novembre 2016

**Les 8èmes rencontres bagnolétaises autour des violences
faites aux femmes**
**« Les mutilations sexuelles féminines : des violences
ancestrales toujours actuelles »**
<http://federationgams.org/blog/>

4 décembre 2016

Présentation de la brochure du Collectif IVG de Tenon
<https://collectifivgtenon.wordpress.com/>

10 mars 2017

17^{ème} journée de l'AFC
<http://www.avortementancic.net/spip.php?article725>

les 13 et 14 octobre 2017

22èmes journées nationales de l'ANCIC à Caen
<http://www.avortementancic.net/spip.php?article644>

La parution de l'ECHO de l'ANCIC est possible grâce au travail de l'association.

Pensez à soutenir l'ANCIC en adhérant ou en versant des dons.



ANCIC
Maison des Associations du 14^{ème}
BP 84
22 rue Deparcieux
75014 PARIS
<http://www.ancic.asso.fr>

BULLETIN D'ADHESION A NOUS RETOURNER
ACCOMPAGNÉ D'UN CHEQUE DU MONTANT DE VOTRE COTISATION

Médecin : 50 euros
Autres professionnels : 30 euros

LES ADHESIONS SONT UNIQUEMENT INDIVIDUELLES

ADRESSE MAIL :
NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL :
VILLE :
TELEPHONE :
PROFESSION :
LIEU DE TRAVAIL (adresse et téléphone) :
DATE DE NAISSANCE :

Ci-joint un chèque de , montant de mon adhésion pour l'année 2016.

Enfin, si vous changez d'adresse ou de mail en cours d'année, pensez à nous tenir informés afin que nous puissions continuer à vous relayer nos informations.

AVIS AUX LECTEURS

**Envoyez-nous vos points de vue, vos humeurs, vos contributions,
articles...**

contact@ancic.asso.fr